Image not found or type unknown

Déchéance des droits parentaux

Par **Léandre DA COSTA**, le **29/12/2018** à **10:20**

Bonjour,

Ma belle fille n'a eu aucun contact avec son père depuis plus de 11ans. Celui ci n'a pris aucunes nouvelles téléphone, lettre mail, etc) n'a jamais demandé à la voir et n'a jamais versé de pension alimentaire ni aucune aide financière. De plus au moment de la séparation il avait déjà été condamné à ne pouvoir la voir que sous surveillance dans un centre car des soupçons d'abus sexuel avait été mis en avant.
Afin de protéger ma belle fille des dettes de son père biologique et d'aller dans le sens d'une adoption de ma belle fille je souhaite savoir quelle démarche engager.
Son père à refais sa vie et enfanté puis abandonné à nouveau trois enfants. C'est un homme mauvais

Par **youris**, le **29/12/2018** à **10:52**

bonjour,
il n'est pas possible de remettre en cause la filiation paternelle de votre belle-fille.
si votre belle-fille est mineure, il est possible de demander à un tribunal le retrait de son autorité parentale mais il faut des faits grâves compromettant la santé physique ou mentale de l'enfant.
elle ne sera jamais responsable des dette de son père.
pour l'adoption, voir ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1094
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés